L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 14 FEVRIER 1892.

Mme de X.... est fort jolie, mais elle a des pieds que ses bonnes amies qualifient d'immenses.

Elle a été malade et elle vient d'entrer en convalescence.

—Je suis encore bien faible, disait-elle à un visiteur; je puis tout juste mettre un pied devant l'autre.

—C'est déjà un grand pas de fait, répond le visiteur distraitement.

Au bal.

Un danseur vient inviter, pour une valse, une jeune fille assise à côté de sa mère, bonne bourgeoise prétentieuse, surchargée de bijoux.

—A deux ou à trois temps? demande le jeune homme en enlaçant la taille de la demoiselle.

La mère, intervenant:

—A trois temps, monsieur!.... Nous n'avons pas l'habitude de lésiner.... Nos moyens nous le permettent.

Fadinard, un blagueur fini, raconte ses voyages d'outre-mer:

—Vous me croirez si vous voulez, affirme-t-il; je tombai un jour dans les mains d'anthropophages.......

—Pas possible!

—Ça l'est.... Et la preuve, c'est qu'ils m'avaient commencé! Le roi me mangeait déjà les ongles, quand un miracle me sauva.

Entre pêcheurs marseillais:

—Moi, dit l'un, j'ai pris, un jour, dans un lac, un poisson qui était si gros, qu'il a fallu dix hommes pour le porter!

—Ce n'est rien auprès de celui que j'ai péché dans la Méditerranée, riposte le second.

—De quelle grosseur?

—Je ne sais pas; mais quand il a été sorti de l'eau, la mer a baissé de trois pieds!

A la correctionnelle:

Le juge.—Comment! Encore vous! C'est intolérable, à la fin. Voilà au moins la vingtième fois que vous reparaissez devant moi.

Le prévenu.—Est-ce ma faute, monsieur le juge, si vous n'obtenez pas d'avancement?

Fragment de conversation:

—Y avait-il beaucoup de femmes, hier, au concert?

—Non, il n'y avait que leurs mères!

Avis.

$5.100

Nouvelle-Orléans, 12 février 1892.

LE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement un quart du billet de combinaison Nos 1—24—56, Classe 135, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le Premier Gros Lot de Cinq Mille Cent Piastres, le jeudi 11 février 1892; le dit billet ayant coûté la somme de vingt cinq sous au bureau de Remparts No 1, 131 rue S. Rampart, et que le montant en a été promptement payé sur présentation du dit billet au bureau de la Compagnie.

FRANK R. SCHAEFER,
Commis de la Germania Savings Bank.

14fév—1t

PETITES ANNONCES.

DIVERS.

F. LAUDUMIEY & CO., Imprimeurs, No 22 rue de l'Union entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmaciens, imprimées et coupées depuis 25c le mille. 13 mars—1 an

MME JACOB, 17 Baronne, Salon de coiffure et coupe de cheveux pour dames et enfants. 17nov—dim

LE prix le plus élevé payé pour des meubles antiques, pianos, desks, comptoirs, vitrines, les contenus de résidences. 40 rue Royale. 17 oct—

A LOUER.

A LOUER.—Une résidence haute, avec jardin, écurie, etc. rue Dumaine 464. S'adresser chez A. D. Gomez, 209 Decatur. 13 fév—7t

A VENDRE.

A VENDRE—Un cheval ou un mulet. S'adresser à Fred. Gross, coin des rues Champs Elysées et Royale. 14 fév—1f

A VENDRE ou à louer—Une grande bâtisse en briques à deux étages, convenable pour buvette, épicerie ou fabrique. S'adresser à J. S. Richards, chez I. L. Lyons & Co. 14 fév—1f

A VENDRE—Livres Espagnols et Français neufs et d'occasion—Ilustracion Española, agences de "Las Novedades."—24 Passage de la Bourse, encoignure Douane. 7 fév—1m

DEMANDES.

ON demande, cuisinière qui fasse le ménage, et parle français. 17 Bourbon au 1er. 14 fév—1f

ON demande—Une dame française énergique et intelligente. On préfère une ayant de nombreuses connaissances parmi la population française. Bons appointements à une personne désirant travailler. S'adresser L. & C., à l'Abeille. 14 fév—1f

ON demande une cuisinière parlant le français. Bons gages. S'adresser à Shulkens et Smith, 49 et 51 Passage de la Bourse. 11 fév—1 sem

DEMANDE—Deux apprentis de 12 à 18 ans, chez Mangin, No 78 Ste Anne. 7 fév—9t

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Paul Bayma ou Bajma.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 34,974—Division E—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Paul Bayma ou Bajma, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
10fév—10 14 19

Successions de Rice et Glenn (consolidées).

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,955—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de ces successions et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par John S. Whitaker, exécuteur de ces successions, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
5 fév—5 10 14

Succession de Mlle Annie Moore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,551.—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par John Lynch, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
5fév—5 10 14

Succession de H. T. Vennard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,975—Division B.—Attendu que George H. Vennard a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu H. T. Vennard, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
11 fév—11 16 20

Succession de Jos. Edw. Vignie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 34,934—Division D.—Attendu que Marie Annie Vignie, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jos. Edw. Vignie, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
6 fév—6 11 14

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 34,717 — Division C—James M. Walsh vs ses créanciers — Ordre de Cour—Que la cession des biens de James M. Walsh à ses créanciers, soit acceptée par la Cour et que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit James M. Walsh soient suspendues. Il est de plus ordonné qu'une réunion des créanciers dudit James M. Walsh soit tenue pardevant Henry L. Garland, jr, notaire en cette ville, en son bureau No 12 Commercial Place, le LUNDI, 15me jour de février 1892, commençant à 11 heures A. M., afin d'élire un syndic. Nouvelle-Orléans, 11 janvier 1892.

Signé: F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
2 janv—3f au 15 fév

Nouvelle-Orléans, Lne., 12 Décembre 1891.

AVIS est ici donné que j'ai été nommé par la Cour Civile de District, Division E, paroisse d'Orléans, curateur des biens de THOS. W. BOTHICK, interdit.

Tout ce qui est dû à ce dernier me doit être payé, de même que toutes réclamations contre lui doivent m'être présentées pour être payées.

On me trouvera au No 110 de la rue Gravier, au premier étage, tous les jours, de 9 heures à 11 A. M. et de 3 à 5 P. M.

12 déc—1F CHAS. W. DROWN.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 13 FEVRIER—CLASSE No 137
Tirage de 4 heures P. M.

1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	9e	10e	11e	12e	13e
49	24	78	19	20	71	41	35	62	5	9	12	6

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et jour seulement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 13 février 1892—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de ces tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

[signature]
[signature]

COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prest. La Nat. Bank.
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank.
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank.

Grand Tirage Mensuel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 8 MARS 1892.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de...	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de..	100,000,....	100,000
1 Lot de..	50,000,.....	50,000
1 Lot de..	25,000,.....	25,000
2 Lots de..	10,000,.....	20,000
5 Lots de..	5,000,......	25,000
25 Lots de..	1,000,.....	25,000
100 Lots de..	500	50,000
200 Lots de..	300,......	60,000
500 Lots de..	200,......	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de $500, soit....	$50,000
100 Lots de...$300, ...	30,000
100 Lots de...$200, ...	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit....	$99,900
999 Lots de $100, ...	99,900

3,134 Lots se montant à....$1,054,800

PRIX DU BILLET:

Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu Nos Droits comme Institution d'Etat. Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes lettres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres ENREGISTREES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucune.

ATTENTION.—La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891 que la question de maintenir la loterie en opération jusqu'en 1919 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892, ainsi qu'il en a été décidé par la Législature de l'année dernière.

L'élection qui aura lieu conformément au dit ordre et à la dite décision de la Cour Suprême dans le mois d'avril de l'année prochaine décidera finalement si la loterie cessera ses tirages après le 1er janvier 1895, ou continuera de tirer jusqu'au 1er janvier 1919.

QUELLES QUE SOIENT LES CIRCONSTANCES la Loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1895.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent voir et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance des lots annoncés.

ASSURANCES.

Vingt-cinquième Etat Annuel

—DE LA—

Compagnie d'Assurances Germania

De la Nouvelle-Orléans, Lne.

Incorporée 20 février 1866.
Réincorporée 17 janvier 1891.

CONFORMÉMENT à ce qu'exige sa charte, cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1891:

Primes sur incendies.	$219,882 66	
Primes maritimes....	1,778 92	
Primes des rivières....	3,352 33	
Total des primes...	$225,013 91	
A ajouter: Primes non expirées de 1890....	44,169 67	
Total		$269,183 58
A ajouter: intérêt, profits et pertes	$26,604 50	
Moins salaires et dépenses générales....	13,941 71	12,962 79
Fonds de surplus		21,490 82
Total		$303,636 19
Pertes payées—		
Sur risques de feu....	$91,271 06	
Sur risques maritimes	2,381 55	
Sur risques de rivières	4,968 28	
	$98,620 89	
Réassurances	37,898 19	
Primes remises et commissions	55,225 18	
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, et souscriptions	12,498 17	
		204,242 53
Profits bruts		$99,393 66
Réservé pour primes non expirées	$44,850 20	
Pertes d'incendies non payées	13,052 64	
Dividende 5 0/0 de Juillet 1891	10,000 00	
Dividende 5 0/0 de Janvier 1892	10,000 00	
Fonds de surplus, 1891	21,490 82	99,393 66

ACTIF

Billets pour primes	$127 15
Primes en voie de collection	38,715 72
Prêts sur nantissement	5,275 00
Prêts sur hypothèques	6,467 00
Bons des Etats-Unis, bons consolidés de ville et bons à primes	99,162 99
Stocks de banques, d'assurances et autres	24,621 00
Bons 1ère hypothèque, Weckerling Brewing Co	5,000 00
Propriétés foncières	66,814 84
Meubles de bureau et accessoires	4,913 14
Argent comptant et en banque	25,296 82
	$289,393 66

PASSIF.

Capital-actions	$200,000 00
Fonds de surplus	21,490 82
Réserve pour primes non expirées	44,850 20
Réserve pour pertes non payées sur incendie	13,052 64
Réservé pour dividende 5 pour cent, 1er janvier 1892	10,000 00
	$289,393 66

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.

H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 15me jour de janvier 1892.

W. O. HART, Notaire.

Le Conseil des Directeurs a déclaré un second dividende semestriel de CINQ (5) POUR CENT, faisant dix pour cent par an sur le fonds-capital pour l'année se terminant le 31 décembre 1891, payable sur demande.

DIRECTEURS.

H. ZUBERBIER,	J. B. MEYERS,
J. J. WECKERLING,	A. G. RICKS,
J. HASSINGER,	GEO LIEDBLICH
L. GRUNEWALD,	JOHN G. MOLL,
FRANK VATTER,	D. BERNHARDT
J. E. MERILH,	M. VONDENBANK,
J. J. LANGLES,	EMIL WEBER,
F. W. DIELMANN,	A. THIESEN,

17 janv—30t

Vingt-deuxième Etat Annuel

—DE—

L'Association d'Assurance

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMÉMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1891:

Primes reçues:

Sur risques de feu...	$225,636 55	
Sur risques de marine...	1,754 12	
Sur risques de rivière	3,721 76	
		$231,112 43
A ajouter, primes non acquises de 1890		56,930 00
Primes totales		$288,042 43
A ajouter, intérêts et profits et pertes		22,197 65
Revenus		$310,240 08
A déduire, pertes payées:		
Sur risques de feu.	$107,159 22	
Sur risques de marine	1,176 72	
Sur risques de rivière	1,397 62	
Total des pertes payées	$109,733 56	
Retour de primes et cancellations	25 292 04	
Commissions	35,370 86	
Réassurances	23,764 00	
Taxes et Licences	8,311 41	
Dépenses de bureau et d'agences, dépenses légales, bureau des assurances, corps de sauvetage	30,545 59	
Déboursés		$233,059 46
A déduire:		$76,611 63
Primes non acquises	$52,974 00	
Pertes ajustées et non ajustées	25,000 00	77,974 00
Pertes		$1,362 38

ACTIF.

Argent en caisse	$ 53 258 31
$10,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0	11,800 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans	128,260 00
$60,520 Bons à Primes de la Nlle-Orléans	96,832 00
$25,000 Bons de l'Etat de la Louisiane, 4 0/0	22,250 00
10 Actions Germania Ins'ce Co.	1,150 00
Primes en voie de recouvrement	31,546 66
Prêts sur hypothèque	17,780 00
Billets à recevoir et billets à recevoir pour primes	4,372 25
Meubles et installations de bureaux	2,500 00
	$369,850 22

PASSIF.

Capital	$300,000 00
Dividendes non réclamés	2,238 60
Réservé pour primes non-acquises	52,974 00
Réserve pour pertes ajustées et non-ajustées	25,000 00
	$380,212 60

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire.
PIERRE LANAUX, Président.

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce 16 janvier 1892.

EDGAR GRIMA, Notaire.

17 janv—1m dim mard jeud

Dr J. B. PEREZ,

Depuis 35 ans un spécialiste dans le traitement des maladies d'un caractère privé. Maladies de Bright, de la vessie, la spermatorrhée, rétrécissement de l'urètre, etc. Impuissance causée par l'âge ou par aucune autre cause.

Maladies des Femmes et leurs irrégularités promptement guéries.

Dr Perez Female Regulating Pills—le remède le plus efficace pour toutes les irrégularités des femmes. A vendre dans toutes les pharmacies. Prix: $1 par bouteille.

DR PEREZ, Bureau 233 rue du Canal près le Dépôt du Fort Espagnol

13 déc 91—1 an

BASILE BARES

FACTEUR DE PIANOS,

84 Rue Royale, Nlle-Orléans

—SEUL AGENT POUR LES—

PIANOS GAVEAU, DE PARIS

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommier en fer, équilibré pour le maintien de l'accord. Ces pianos conviennent tout particulièrement aux climats chauds, avec un velouté et une pureté de son remarquables.

Accords et réparations ... piano à neuf ... 20 ...

THE NEW-ORLEANS BEE

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months 75 cents.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE CONTINUÉE.

Vente de Vins de la Californie, Huile d'Olives, etc., etc.

J. C. Ameluug vs Parringiani et Cardinalli.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,879—En vertu d'un ordre de vente daté le 28 janvier 1892, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 15 février 1892, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

A l'entrepôt de l'Union No 128 rue Tchoupitoulas, coin Notre Dame.

39 barils de vins.

1 lot huile d'olives, pâtes italiennes, champignons secs, fromage italien, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 fév—2 5 9 12 14 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Leeds & Company vs Peter Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 11,287—En vertu d'un plurius writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 mars 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné comme lot Cinq, dans l'îlet borné par les rues Thalie, Tchoupitoulas, Erato et South Peters, ayant vingt-sept pieds de face à la rue Thalie, sur cinquante-deux (52) pieds de profondeur, entre lignes parallèles, étant en arrière des lots Un et Deux.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10 fév—10 17 24—mars 3 10 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur dans le Sixième District.

Jacob Von Hoven vs Elizabeth Von Hoven, femme d'Albert Barlow et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,375.—En vertu d'un writ de fieri facias contre Albert Barlow, institué héritier de sa femme décédée, Elizabeth Von Hoven, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 février 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Tout ce certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant, et spécialement tous les droits d'alluvion ou accrétions de batture, situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet borné par l'avenue Peters, les rues Léontine et Front et le fleuve Mississippi, lequel est désigné comme l'ot "C" sur le plan original de Rickerville, et comprend la moitié du dit îlet la plus près de l'avenue Peters. La dite portion de terre mesure à peu près deux cent soixante-quatre pieds neuf pouces et une ligne de face à la rue Front se joint alors et s'étend en profondeur au fleuve Mississippi et a également une façade de deux cent soixante quatre pieds neuf pouces une ligne et ayant une profondeur et façade le long de l'Avenue Peters à la marque des hautes eaux du fleuve Mississippi d'à peu près cent quatre-vingt-cinq pieds et à peu près de quatre cent soixante dix pieds à la ligne des basses eaux du fleuve.

2° Tout ce certain morceau ou portion de terre avec les améliorations et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui lui appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte situé dans le Sixième District de la Nlle Orléans, dans l'îlet borné par l'avenue Peters, et les rues Léontine, Tchoupitoulas et Front, lequel est désigné comme l'et numéro deux sur le plan original de Rickerville, la dite portion de terre comprend la moitié du dit îlet la plus près de l'avenue Peters et mesure deux cent cinquante pieds un pouce de face à la rue Tchoupitoulas, deux cent quatre-vingt-deux pieds sept pouces à la rue Front, deux cent quatre-vingt neuf pieds neuf pouces cinq lignes de profondeur et façade à la rue Peters, s'étendant de la rue Tchoupitoulas à la rue Front, et une même profondeur sur la ligne la plus près de la rue Léontine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25jan—25—fév—1 8 15 22 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Frederick Lang vs. Mme Eva Buttner, femme de E. L. Buttner, et E. L. Buttner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,509—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 27 février 1892, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances leur appartenant ou qui en dépendent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans la partie nommée Faubourg St-Joseph, dans l'îlet borné par les rues Constance (anciennement Live Oak), Amelia, Magazine et Peniston, et désignés comme lots Nos onze et douze de l'îlet No neuf sur un plan du dit Faubourg St-Joseph, déposé pour référence en l'étude de James Graham, ancien notaire en cette ville; les dits lots se touchent et mesurent comme suit, savoir:

Le lot No onze forme le coin des rues Constance (anciennement Live Oak) et Peniston et mesure trente-deux pieds onze pouces de face à la rue Constance (anciennement Live Oak) sur cent quinze pieds de profondeur et de face à la rue Peniston. Le lot No douze mesure trente-deux pieds dix pouces de face à la rue Constance (anciennement Live Oak) sur cent quinze pieds de profondeur, entre lignes parallèles; le tout plus ou moins.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26jan—26 fév 2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée Avenue St-Charles, entre Pin et Lowerline [la rue derrière étant la rue Washington, maintenant Hampson] formant l'encoignure de l'Avenue St-Charles et de la rue Pin.

Mme P. L. Stone vs Succession de H. L. A. Eyrich.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 34,814.— En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à l'avente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 mars 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No soixante douze, borné par l'avenue St-Charles, les rues Pin, Washington (maintenant Hampson) et Lower Line, et mesurant soixante pieds quatre pouces de face à l'avenue St Charles, sur deux cent treize pieds quatre pouces de profondeur et face à la rue Pin. La dite portion de terre formant l'encoignure de l'avenue St Charles et de la rue Pin.

Etant la même propriété acquise par feu H. L. A. Eyrich du Mutual Building & Homestead Association, d'après un acte passé pardevant Jos D. Taylor, notaire en cette ville, le 15 décembre 1886. Le titre est enregistré au Bureau des Aliénations dans le livre 127, folio 210.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans
5fév—5 15 22 29 mars 7 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété dans le deuxième et le sixième districts.

L'Eureka Homestead Society vs Henry E. Robinson, No 34,741.

L'Eureka Homestead Society vs Henry E. Robinson, No 34,742.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires respectives ci-dessus, et aussi avec le consentement du défendant dans les dits writs, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 mars 1892, à midi, des propriétés ci-après décrites à savoir:

1° Un certain morceau ou portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Bréad et Dorgenois, et mesurant cinquante pieds de face à la rue Canal, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de deux cent huit pieds dix pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles, d'après un plan annexé à un acte de vente de la dite propriété de David C. McCann à Mme Jeremiah Leonard fait pardevant Edward G. Gottschalk, ancien notaire en cette ville, le 6 mars 1886.

2° Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet désigné comme îlet No 183, borné par les rues Constance (anciennement Live Oak), Laurel, Dufossat et Bellecastle, les dits lots étant désignés par les Nos 19 et 20, et mesurent, chacun, trente pieds de face à la rue Constance, sur cent quinze pieds de profondeur, entre lignes parallèles, d'après un plan fait par H. W. Reynolds, ingénieur civil, daté le 1er juin 1889, annexé à un acte fait pardevant M. T. Ducros, notaire, daté le 3 juin 1889.

La propriété premièrement décrite saisie dans l'affaire No 34,741.

Et la propriété deuxièmement décrite saisie dans l'affaire No 34,742.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9 fév—9 16 23—mars 1 8 12

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Charles Benson vs. George F. Maiden.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans—No 20,991.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet, le MERCREDI 24 février 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un wagon à ressorts à quatre roues recouvert. Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. FARRENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
13 fév—13 19 24

VENTES A L'ENCAN

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence-Cottage Agréable,

No 180 rue Franklin, près Poydras.

Succession de Hugh et Winifred Campbell.

No 32,584—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune — SAMEDI, 12 mars 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, daté du 9 février 1892, et rendu dans la susdite succession—

Le joli cottage simple No 180 rue Franklin, entre les rues Poydras et Lafayette (dans l'îlet autrement borné par la rue Howard, Premier District de cette ville) bâti retiré de la banquette et ayant galerie sur le devant et 6 chambres, auvent, 2 citernes, cour pavée, etc. Le lot est désigné par le No 3 d'après un plan fait par C. A. Hedin, le 4 mars 1856, déposé en l'étude de James Graham, ancien notaire, et mesure 25 pieds 6 pouces 1 ligne de face à la rue Franklin, sur 55 pieds 3 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. En bon état et près du Marché Poydras, cette propriété est toujours louée et est une bonne résidence.

Conditions—Un tiers comptant, la balance à un et deux ans de crédit avec 7 0/0 d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles. L'acquéreur assumera les taxes de 1892 et déposera 20 pour cent comptant du prix d'achat pour lier la vente.

Acte de vente pardevant W. R. Ker, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

10 fév—10 11 12 13 20 27—5 12 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placements Avantageux

—DANS DE—

Magnifiques Magasins et Résidences solidement construits,

Nos 852, 858 et 858 1/2 rue Magazine,

Près du Marché de la rue Neuvième.

Succession de Wm. Welsh.

No 34,493—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—SAMEDI, 27 février 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division F, daté le 18 janvier 1892, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

1° Les deux magnifiques et confortables magasins et résidences en briques à deux étages, Nos 858 et 858 1/2 rue Magazine, ayant chacun magasins spacieux, avec vitrines, corridors, salons, salles à manger et cuisines au rez-de-chaussée, et 5 appartements à coucher, chambre à bain, galeries au dessus à l'avant et à l'arrière, hydrant, double citerne, cour bien briquetée, hangars, etc. de chaque côté. Le lot est désigné par la lettre "C" et "D", dans l'îlet borné par les rues Magazine, Constance, Huitième et Neuvième, dans le quatrième district de cette ville, sur une esquisse par John F. Braun, architecte, datée le 30 mai 1878, annexée à un acte passé pardevant J. Bte Lefort, ci-devant notaire et mesure comme suit: "D" mesure 19 pieds 8 pouces et 2 lignes de face à la rue Magazine sur 91 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le lot "C" mesure 19 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Magazine sur 91 pieds 9 pouces entre lignes parallèles.

Les dits lots sont composés d'une partie de la portion de terre désignée par la lettre "C" sur une esquisse dessinée par Edgar Pilié, architecte, en date du 6 octobre 1875, annexée à un acte passé pardevant Jas. Fahey le 11 octobre 1875, lequel dit lot C forme une partie des lots 18, 19 et 20 sur un plan de A. Moelhausen, voyer, daté le 4 mai 1844 déposé en l'étude de L. Hermann ci-devant notaire, ensemble avec l'usage d'une allée en commun, ayant 3 pieds de largeur, sur l'arrière des lots C, D et E donnant sur la rue Neuvième. Ces beaux magasins sont magnifiquement construits, à un demi-mille du Marché de la rue Neuvième, et très convenables comme emplacements d'affaires, rapportant un revenu régulier de $840 par an.

2° L'élégant magasin et résidence en bois à deux étages, entièrement bien bâti, No 852 rue Magazine, dans le même district et que la propriété ci-dessus premièrement décrite, ayant une jolie façade de magasin, atelier, vestibule, salle à manger, cuisine, hangars et citerne double au rez-de-chaussée, 5 chambres à coucher et chambre à bain au-dessus. Arrière-cour et allée de côté substantiellement pavées et magnifique banquette en chillinger. Le lot est désigné par la lettre A 207 sur une esquisse annexée à un acte passé pardevant J. F. Coffey, notaire, le 1 mars 1872, formé des arrières-parties des lots 19, 19 et 20 sur un plan de L. Moelhausen, daté du 4 mai 1874, déposé en l'étude de L. Hermann, ci-devant notaire, et mesure 21 pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur entre lignes parallèles courant en arrière de toute la ligne des dits lots Nos 18, 19 et 20 et de la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Constance du dit lot No 18, une distance de 94 pieds 6 pouces.

Ce magnifique magasin et résidence est un intérieur attrayant, est bâti en dehors des lignes de terrain et est une des plus belles bâtisses dans cette section. Sa locaion dans la ville, sa proximité au marché de la rue Neuvième, écoles, églises, et lignes de char, rend la propriété excessivement désirable comme emplacement pour affaires et comme résidence. C'est un placement excellent, rapportant maintenant $420 par an.

Conditions—La moitié du plus comptant, à l'option de l'acquéreur la balance, à 1 et 2 ans de crédit, payable en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour jusqu'à paiement, garantis par hypothèque et privilège de vendeur avec les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1892 et fera un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire, à l'option de l'acquéreur.

23 janv—24 30—fév—6 13 20 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété centrale et productive.

Nos 170, 172 et 172 1/2 rue N. Rempart, vis-à-vis la Place Congo.

Succession de F. W. Dille.

No 15,154—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—SAMEDI, 20 février 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 18 janvier 1892 et rendu dans la dite succession—

La propriété en briques centralement située et productive, Nos 170, 172 et 172 1/2 rue N. Rempart, entre Ste Anne et Orléans, vis-à-vis la Place Congo, dans l'îlet borné par la rue ..., Deuxième District de cette ville, ayant 4 chambres dans le corps de logis, 4 chambres dans la bâtisse du fond, hangar, cuve, cour pavée et citerne, etc.

Le terrain est désigné par le No 2, sur un plan de J. Communy, le 3 octobre 1842, déposé en l'étude de Chas Boudousquié, ancien notaire, portant le No 14 du livre des plans. Le dit terrain mesure conformément au pied américain 48 pieds, 7 pouces, 2 lignes de façade rue Remparts, la même largeur à l'arrière, sur 50 pieds, 5 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. En face du square Congo, il est à proximité du centre des affaires et est toujours loué; le loyer dans le moment est de $204 par an.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur: le reste à 1 et 2 ans de crédit, portant 8 pour cent d'intérêt par an, avec les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1892 et du prix, 10 pour cent comptant, sera requis comme dépôt pour assurer la vente.

L'acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire aux frais de l'acquéreur.

9 janv—9 16 23 30—6 13 20 fév

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Instruments de Chirurgie, Livres, Ameublement de Bureau.

Succession du Dr Geo. Howe.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A—No 31,749.

PAR E. CURTIS, encanteur.—Bureau, 201 rue Canal—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge, daté le 4 février 1892, et à moi adressé, je procéderai à la vente, le SAMEDI 20 février 1892, à ma salle d'encan, 201 rue du Canal, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Un lot d'instruments de chirurgie, livres, meubles de bureau, etc., d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur livraison.

9 fév—9 14 19 20

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 34,733 — Division A — Henry E. Gautreaux vs ses créanciers—Ordre de Cour—La cession des biens du pétitionnaire, Henry E. Gautreaux, est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est par le présent ordonné qu'une réunion des créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart, notaire, le 20me jour de février 1892, à 11 heures A. M., de sorte que les biens du dit insolvable soient rendus, déposant devant eux l'état de ses affaires; qu'un syndic soit nommé; que la décharge de dette demandée par l'insolvable soit votée, que les dits créanciers déterminent quelle disposition sera faite des actifs ci-dessus rendus, consistant entièrement de propriétés mobilières; et si vendu à l'encan, que le même vote sur quels termes et conditions et sujet à quelles provisions, pareille vente sera faite; et de sorte que pareilles autres matières soient considérées justes et nécessaires; et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues. Et il est de plus ordonné que F. S. Thomas, Esq., notaire, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1892.

Signé: THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
14 janv—3f au 20fév

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Bernard Zerwes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 34,629—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Vve Margareth Zerwes, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 fév—13 18 21

Succession de Stephen McNamara.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,991—Division D—Attendu que Mme Bridget McNamara a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Stephen McNamara, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
11 fév—11 16 20

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double de Choix, Nos 292 et 292 1/2 rue Clio, entre les rues Franklin et Liberté.

—ET—

Le magasin et résidence en briques à deux étages, No 70 rue Girod, entre les rues Tchoupitoulas et Commerce.

A L'ENCAN.

Succession de James E. Walsh.

No 34,541—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR JOHN O'CONNOR, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet, SAMEDI, 12 mars 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé dans l'affaire ci-dessus, le 26 janvier 1892, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-après, à savoir—

1° Le cottage double de choix Nos 292 et 292 1/2 rue Clio, dans le Premier District, dans l'îlet borné par les rues Clio, Erato, Franklin et Liberté. Le cottage est retiré de la rue, a une galerie devant, 5 chambres de chaque côté, toit en ardoises, etc. Dans un voisinage bien amélioré, près de tous les avantages. Le lot est désigné par le No 14, sur un certain plan dressé par B. F. Nicholls, architecte, daté le 27 février 1852, et déposé au bureau de T. O. Stark, ex-notaire public en cette ville. Le dit lot mesure 30 pieds 0 pouces et 3 1/3 de lignes face à la rue Clio sur 159 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Le magasin en briques à deux étages No 70 rue Girod, dans le Premier District dans l'îlet borné par les rues Girod, Notre Dame Commerce et Tchoupitoulas; a 6 chambres, etc. Le lot est désigné par le No 14 sur un plan particulier dressé par Jos. Pilié, daté le 1er juin 1846, déposé au bureau de Jules Mossy, ex notaire en cette ville. Le dit lot mesure 24 pieds 2 pouces de face à la rue Girod, 96 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 13, 59 pieds 7 pouces sur la ligne qui le divise du lot No 15, de l'extrémité de cette ligne courant sur une ligne qui se rétrécit graduellement à la profondeur de 30 pieds 2 pouces, de là, au fond, 7 pieds 1 pouce 4 lignes et 29 pieds de large dans le fond.

Conditions de la vente.—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance, s'il y en a, à un crédit d'un et deux ans avec intérêt à 8 pour cent par an et toutes les clauses de garantie usuelles. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour cette année 1892, et déposeront dix pour cent du prix d'achat comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Edgar Grima, Esq. notaire public.

7 fév—7 14 21 28 mars 6 12

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Rémunérative de Choix dans le Troisième District.

LE JOLI COTTAGE DOUBLE.

Nos 192 et 192 1/2 rue des Français.

No 26 845—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

Succession de Frederick Gast.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS, ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau, No 159 rue de la Commune—MERCREDI, 24 février 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, au-dessous de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, près Commune, en vertu d'un jugement de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, rendu le 19 janvier et signé le 21 janvier pour le compte de la succession de Frederick Gast, sera vendu à l'encan, savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Français Union, Urquhart et Girod ou Villeré mesurant 30 pieds de face à la rue Français sur 127 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur. Les améliorations consistent d'un joli cottage double en bois confortable et bien bâti, connu par les Nos 192 et 192 1/2 rue Français, ayant 3 chambres de chaque côté, chaque corps de logis, rapportant un beau revenu et près de toutes les accommodations.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans de crédit, en billets portant 8 pour cent d'intérêt, garantis par hypothèque et privilège du vendeur sur la propriété, assurance et les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1892 en outre du prix de l'adjudication.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant W. M. Gurley, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente.

31jan—22 30 fév 13 20 24

PAR ONORATO & STUART

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC.

Tout le contenu des cafés bien connus,

No 152 RUE CANAL,

—ET—

No 27 RUE CARONDELET.

CONSISTANT EN

Vins, Liqueurs et Installation de Buvette, Meubles,

—ET—

Baux de Propriétés Commerciales de choix.

LUNDI, 15 FEV., A 11 H. A. M.

Dans l'affaire de C. F. CARUTHERS vs SES CREANCIERS

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.—No 34,449.

PAR ONORATO & STUART Encanteurs, 58 rue du Camp. LUNDI le 15 février 1892, à 11 heures A. M., au local Nos 152 rue Canal et 27 rue Carondelet, il sera vendu à l'enchère publique, conformément au vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, daté et signé le 1er février 1892, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° Le bail et les sous-baux de la bâtisse de la rue Carondelet du 1er octobre 1890 au 30 septembre 1893 de Mme A. Randa à C. F. Caruthers, pour buvette, avec le privilège de toutes les améliorations et le prix de loyer de $216 67 par mois, avec les sous-locataires montant à $165 par mois jusqu'au premier jour d'octobre 1892, avec privilège de renouvellement; l'acquéreur assumera tous les droits de C. F. Caruthers comme locataire de Mme Randa et assumera et paiera le loyer au taux de $216 67 par mois à partir du jour de l'adjudication et aura tous les droits de C. F. Caruthers comme locataire principal contre les sous-locataires jusqu'au 30 septembre 1892.

2° Les baux des locaux Nos 25 et 27 rue Carondelet de la Morris Building and Land Improvement Association, Limited, à C. F. Caruthers du 1er octobre 1891 au 30 septembre 1892, avec privilège de renouvellement pour un an, pourvu que la bâtisse ne soit pas démolie, à $200 par mois, avec des sous-baux ne montant à $150 par mois pour le même espace de temps avec la buvette, cigar stand et installations des dits lieux, en un seul lot.

L'acquéreur sera sujet à tous les droits de C. F. Caruthers (l'insolvable) comme locataire du Morris Building and Land Improvement Association limité et assumera et paiera le loyer à raison de $216 67 par mois, à partir du jour de l'adjudication et aura tous les droits de C. F. Caruthers, comme locataire, envers les sous-locataires jusqu'au 30 septembre 1892.

3° Le bail du local No 152 rue du Canal, de Louis Grunewald à C. F. Caruthers, à $200 par mois, du 1er octobre 1891 au 30 septembre 1892, avec le privilège de renouveler pour un an, pourvu que la propriété ne soit pas vendue, avec un sous-bail montant à $40.00 par mois avec la buvette, cigar-stand et installations, d'après un inventaire enregistré comme un lot.

L'acquéreur sera sujet à tous les droits de C. F. Caruthers, (l'insolvable) comme locataire de Louis Grunewald, et assumera et paiera le loyer au taux de $216 67 par mois, à partir du jour de l'adjudication, et aura tous les droits de C. F. Caruthers comme propriétaire, contre les sous-locataires jusqu'au 30 septembre 1892.

4° Un assortiment de choix de vins, liqueurs, fonds de marchandises, pendules, étalages et autres meubles (non compris installations) qui sera vendu au détail—le tout—d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant avant livraison.

N. B.—Cette vente commencera LUNDI 15 février, à 11 heures A. M., au No 152 rue du Canal, et sera continuée chaque jour jusqu'à ce que le fonds soit vendu. Ensuite nous ajournerons au No 27 rue Carondelet, où nous continuerons la vente des vins, liqueurs, etc., dans l'affaire de Caruthers vs. ses Creanciers.

4 fév—4 6 7 14 15

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Syndic Provisoire, Souliers et Installations.

A. A. Heisel vs ses Créanciers.

No 34,929—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—MARDI, 23 février 1892, à 11 heures du matin, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre daté le 5 février 1892 de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la cour, ci-dessus, Division C, dans l'affaire ci-dessus au local No 169 rue Poydras, entre les rues St Charles et Carondelet.

Le stock de Souliers, Tiges, Formes Cuir, vitrines et toutes sortes de machines nécessaires pour fabriquer des souliers, outils, kits tournitures, bail bon vouloir, droit d'occupation, etc.

Conditions—Comptant avant livraison.

7 fév—4 date

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Jos. Armbruster vs ses créanciers—No 35,028—Division E.—La cession de la propriété de Joseph Armbruster est par le présent acceptée par la cour au nom de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du dit insolvable soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart, notaire public, le SAMEDI, 19me jour de mars 1892 à 11 heures A. M., afin que le dit insolvable puisse leur livrer ses biens; exposer un rapport de ses affaires devant eux; qu'un syndic soit élu; que les créanciers fixent les termes et conditions de la vente de la propriété du dit insolvable; et prennent telle action qu'il leur conviendra à l'égard de la propriété qui leur sera livrée; que la décharge de la dette demandée par le dit insolvable soit décidée par un vote; et toutes autres affaires pouvant être présentées devant être considérées qui peuvent être justes et légales; et que, dans l'intervalle, toutes procédures contre la personne et la propriété du dit insolvable sont suspendues; et il est de plus ordonné que Martin Voorhies, Esq., avocat, soit et est nommé avocat pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 12 février 1892.

(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.

Une copie exacte:
M. GUIRAUD, Député Greffier.
13 fév—3f en 30 j

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE ATTRAYANTE

—DE—

Propriétés Foncières

—DANS LE—

DISTRICT DES JARDINS,

COMPRENANT DE

MAGNIFIQUES RÉSIDENCES EN BRIQUES

—ENTOURÉES DE—

Vastes terrains se prêtant à toutes les fantaisies d'ornementation,

—SITUÉES—

A l'angle sud-est des rues Prytanée et Quatrième.

LA PHARMACIE GIRLING AVEC LA RESIDENCE

A l'angle nord-est des rues Prytanée et Washington,

—AINSI QUE—

Les deux terrains vagues

Rue Prytanée, touchant aux propriétés ci-dessus.

VENTE PAR ORDRE DE COUR.

Succession de Robert H. Short.

No 30,816—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR JNO. H. O'CONNOR Encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 12 mars 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 30 novembre 1891, dans la succession de Robert H. Short, il sera vendu à l'encan, les propriétés de valeur qui suivent, savoir:

La splendide résidence en briques.

1° La résidence en briques à deux étages, formant l'angle sud-est des rues Prytanée et Quatrième, dans le Quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prytanée, Quatrième, Coliseé et Washington. La maison a une apparence très imposante et a été construite avec le plus grand soin: elle a de larges vestibules, de grands salons, une belle salle à manger, ornée d'élégantes fresques, de nombreuses chambres à coucher, très vastes, avec de hauts plafonds, de larges galeries et balcons, avec tous les avantages d'une résidence de première classe.

Les dépendances comprennent les chambres domestiques, l'écurie et la remise, etc, etc.

Les terrains autour de la résidence sont gazonnés et forment un magnifique jardin, avec arbres fruitiers, orangers, pruniers, arbres donnant de l'ombrage, etc.

Le terrain est désigné par la lettre A sur un plan de E. Pilié, daté du 18 août 1890, d'après quel plan le dit morceau de terre A se compose de tous les terrains primitivement désignés par les Nos 4 5 6 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 17, 18 et de la moitié du terrain No 14. Il part à une distance de 77 pieds 3 pouces et 5 lignes du coin de l'avenue Washington, il mesure 180 pieds 3 pouces et 7 lignes de façade rue Prytanée sur une profondeur et une façade rue Quatrième de 214 pieds 11 pouces et 2 lignes, et une première profondeur, de l'autre côté, de 125 pieds 6 pouces et 4 lignes, de là s'élargissant à angles droits 77 pieds 3 pouces et 5 lignes sur une ligne s'étendant vers l'avenue Washington de là, une seconde profondeur et façade avenue Washington, de 89 pieds 4 pouces et 2 lignes et une largeur sur la ligne de derrière, de 257 pieds 7 pouces et 4 lignes, d'après le plan exhibé à la vente.

La dite propriété est louée jusqu'au 1er octobre 1892, au taux de $2,500 par an.

La Pharmacie et maison de résidence.

2° La bâtisse en bois à deux étages formant l'angle nord-est des rues Prytanée et Washington, dans le même district et le carré que la propriété ci-dessus décrite. Elle est actuellement occupée par R. W. Girling comme pharmacie et résidence et est louée $1,000 par an jusqu'au 30 septembre 1893.

La bâtisse a été érigée il n'y a que quelques années, elle est bien construite et excellemment adaptée aux objets auxquels elle sert actuellement.

Le terrain est désigné par la lettre "B" sur le susdit certificat de E. Pilié, en date du 18 août 1890, et d'après lequel il forme le coin des rues Prytanée et Washington; il mesure 35 pieds 10 pouces de façade rue Prytanée, sur une profondeur et façade, avenue Washington, de 125 pieds, 6 pouces et 4 lignes et se compose de tout le terrain primitif No 1 et de 6 lignes du terrain primitif No 2.

3° Les deux terrains de choix rue Prytanée, entre Quatrième et Washington dans le même district et carré que la propriété ci-dessus décrite. La situation est une des plus désirables comme résidence, il y a un grand usage de chars devant et la propriété est au milieu des meilleurs agréments des abbés.

Les terrains sont désignés par la lettre "C" sur le certificat de E. Pilié, voyer, en date du 18 août 1890, et d'après lequel il mesure 81 pieds 3 pouces et 5 lignes de façade rue Prytanée sur 125 pieds, 6 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles et se compose de 25 pieds 8 pouces et 4 lignes du terrain primitif No 2 et de tout le terrain primitif No 3.

Conditions de la vente.

Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs, et le reste à 1 et à 2 ans et deux ans de crédit. Le dit reste devra être garanti par hypothèque et le privilège du vendeur et privilège et représenté par des billets portant 7 pour cent d'intérêt par an à partir de la vente, avec toutes les clauses usuelles de garantie. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles cette année 1892 en dehors du prix d'adjudication, et feront un dépôt de 10 pour cent sur le prix d'adjudication, comptant, au moment de l'adjudication, pour assurer la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Wm Morgan Gurley notaire.

7 fév—7 14 21 28—mars 6 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE PROPRIÉTÉ,

—DANS LA—

Partie inférieure du Quatrième District.

No 291 rue Ste-Marie,

—ENTRE—

Les rues Prytanée et Coliseé.

A L'ENCAN.

Succession de Bernard Stehle, de Catherine Stehle, sa femme, et Helen Stehle.

No 34,439.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR JOHN H. O'CONNOR, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 12 mars 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé dans l'affaire ci dessus le 5 février 1892, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-après, à savoir—

Le cottage en bois à un étage No 291 rue St-Mary, entre les rues Prytanée et Coliseé, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Marie, Prytanée, Coliseé et Felicity Road. La résidence a un corridor, galerie derrière, quatre chambres, etc., dans la maison principale et quatre chambres dans la bâtisse à deux étages au fond. Elle est dans un voisinage bien amélioré à proximité de tous les conforts et accessible à plusieurs lignes de chars.

Le lot est désigné par le No 22 sur une esquisse d'arpentage faite par D. M. Brosnan datée le 23 avril 1887, d'après laquelle le dit lot commence à une distance de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue Ste-Marie, 64 pieds 1 pouce de large dans le fond, 118 pieds 10 pouces et 2 1 ligne sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Prytanée, 119 pieds 8 pouces et 1 ligne sur la ligne de côté vers la rue Coliseé, toute mesure américaine; ensemble avec l'usage d'une allée de 8 pieds de large, faisant face à la rue Prytanée sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes, en commun avec le dit lot et autres.

Conditions de la vente—Un tiers comptant, et la balance à un et deux ans ou en comptes égaux en billets de l'acquéreur, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date, garantis par hypothèque et lien et privilège du vendeur et toutes les clauses de garantie usuelles, incluant honoraires d'avocat en cas de défaut pour la portion du crédit, transfert d'assurance, etc. L'acquéreur assumera le paiement au-dessus du prix d'adjudication de toutes les taxes dues et exigibles cette année 1892, et déposera 10 pour cent du prix d'achat comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Frédérick Zengel Esq., notaire public, et le même jour, à 10 heures A. M. au local, 291 rue St-Mary, entre les rues Prytanée et Coliseé, il sera vendu—

L'ameublement de maison et effets, le tout d'après un inventaire enregistré à la cour.

Conditions—Comptant avant livraison.

7 fév—7, 14, 21, 28 —Mars—6, 12.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée dans le Troisième District,

Sur la rue Indépendance, entre les rues Dauphine et Bourgogne.

Jolis Cottages et autres Bâtisses

B. G. Melcher et al.
—versus—
My. Melcher et al.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 34 545.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 27 février 1892, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu et conformément à un jugement rendu le 15 janvier 1892 et signé le 21 janvier 1892 par l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, savoir:

Trois certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district municipal de cette ville, dans l'îlet No 944, borné par les rues Indépendance, Pauline, Dauphine et Bourgogne. Les dits lots sont désignés par les Nos 2, 3 et 4 et mesurent ensemble 127 pieds de face à la rue Indépendance sur une profondeur de 96 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un joli cottage avec 2 chambres, 2 cabinets, bâtisses dans le fond avec 2 chambres, une grande bâtisse retirée de la rue avec 3 chambres, cave, lieux d'aisance, et.

Conditions—Comptant à l'adjudication.

Acte de vente pardevant O. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

30jan—30 30—6 13 20 27 fév

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placements d'argent avantageux

—EN—

Propriétés Foncières

Dans les premier, deuxième, troisième et sixième districts,

—ET LA—

Belle maison de résidence à deux étages, à l'angle nord-ouest du chemin du Bayou et de la rue Roman.

A L'ENCAN — A LONGUE ÉCHÉANCE.

Succession de Mme Wilhelmina Justus

No 33,881—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B.

PAR JOHN H. O'CONNOR, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 27 février 1892, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du et signé dans la susdite affaire, le 22 janvier 1892, il sera vendu à l'encan, la propriété foncière ci-après décrite, savoir:

Deuxième District.

1° La jolie maison de résidence en bois, à deux étages, No 302 Chemin du Bayou, coin Roman dans le Second District, carré d'îlet borné par les rues Bayou Road, Roman, Derbigny et Hôpital. Le terrain mesure 77 pieds 8 pouces et 8 lignes de façade Chemin du Bayou sur 228 pieds 3 pouces 1 ligne rue Roman, et 222 pieds 7 pouces 2 lignes sur la ligne du côté opposé, à quelle profondeur les dites lignes latérales se réunissent, conformément à un plan de J. A. D'Hemécourt, arpenteur de ville le 6 avril 1855.

La maison est retirée de la rue, elle a des salons doubles, manteaux de cheminées en marbre, 6 chambres à coucher, chambre à bain, lavabos stationnaires, office et cave un splendide range avec bouilloire, pouiallier, remise et entrepôt, etc. Sonnettes électriques partout. Le terrain est tracé en jardin et est planté d'orangers, de pruniers et de lilas. Un délicieux home pour une nombreuse famille, situé dans un voisinage choisi, à proximité de tous les agréments, accessible par trois lignes de chemins de fer.

2° Le cottage en briques à un étage, avec toiture en ardoises, No 306 rue Bourgogne, coin Quartier, dans le deuxième district, carré d'îlet borné par les rues Bourgogne, Quartier, Dauphine et Hôpital. Le terrain est désigné par la lettre "A" sur un plan de E. Pilié, le 12 octobre 1891, et mesure, au pied américain, 31 pieds 11 pouces 5 lignes de façade, rue Bourgogne, sur une profondeur de 67 pieds 9 pouces 4 lignes entre lignes parallèles. Il y a 5 chambres, etc., ou peut l'occuper comme demeure ou comme magasin.

3° La maison en briques à deux étages, No 126 rue du Quartier dans le 2me district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Quartier Hôpital Bourgogne et Dauphine. Le terrain est désigné par la lettre "B" sur un plan de E. Pilié, le 12 octobre 1891 et mesure,—pied américain—31 pieds, 1 pouce 4 lignes de façade rue du Quartier sur une profondeur entre parallèles, de 31 pieds, 11 pouces 5 lignes, le dit terrain commence à une distance de 67 pieds, 9 pouces et 4 lignes du coin des rues Quartier et Bourgogne. Il y a 4 chambres, toit en ardoises, etc.

4° La bâtisse en bois à deux étages, No 101 rue Tremé, dans le deuxième district carré d'îlet borné par les rues Tremé, Marais, Toulouse et St Louis. Le terrain est désigné par le No 5 sur un plan de O. De Armas, le 7 août 1867 et mesure environ 15 pieds, 5 pouces de façade rue Tremé sur environ 80 pieds, 4 pouces de profondeur entre lignes parallèles et borné à l'arrière par une allée commune de 4 pieds, 11 pouces de largeur. Il y a 3 chambres à l'étage supérieur, 3 à l'étage inférieur, la propriété est située près de la Brasserie du Sud, etc.

5° La maison de résidence en bois à deux étages No 36 rue Roman, dans le deuxième district carré d'îlet borné par les rues Roman, Prieur, Bienville et Douane. Le terrain mesure 22 pieds de façade rue Roman, sur 47 de profondeur. Il y a 4 chambres, toiture en ardoises, etc.

Premier District.

6° Le cottage en bois à un étage No 390, rue Melpomène dans le carré d'îlet borné par les rues Melpomène, Freret, Locust et Terpsichore. Le terrain est désigné par le No 7 d'après un plan de G. T. Dunbar du 1er avril 1855, et mesure au pied américain 31 1/2 pieds 7 pouces de façade rue Melpomène sur 127 pieds 9 pouces de profondeur entre parallèles. La bâtisse est à distance de la rue, il y a 4 chambres etc. près de tous les agréments.

7° Le cottage en bois à un étage, coin des rues Thalia et Freret, dans le carré d'îlet borné par les rues Melpomène, Thalia, Freret et Locust. Le terrain est désigné par le No 17 sur un plan de A. Hedin le 19 mai 1855, et mesure 31 pieds 7 pouces 7 lignes rue Freret, 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Il y a 4 chambres, est situé près du marché Dryades etc.

Troisième District.

8° La résidence en briques à deux étages avec mansarde, No 537 rue de Chartres, coin St-Ferdinand dans l'îlet borné par les rues de Chartres, Royale, Presse et St-Ferdinand. Le lot est désigné par le No 1 et mesure 32 pieds 8 pouces sur la rue St Ferdinand, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue de Chartres. Près du dépôt Queen and Crescent, connu autrefois sous le nom de "Arrowbeck's Brewery."

9° Le cottage en bois à un étage, No 131 Champs-Elysées, coin Remparts, dans l'îlet borné par les rues des Champs Elysées, Remparts St Claude et Marigny. Le lot est désigné par la lettre A sur une esquisse par E. Pilié, en date du 12 octobre 1891, mesure au pied américain, 25 pieds 9 pouces sur Champs Elysées sur 74 pieds 1 pouce 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Il est composé de parties à retrancher sur le lot 1 et de la plus petite fraction du lot No 2.

10° Le cottage en bois, à un étage, No 133 Champs-Elysées, dans l'îlet borné par les rues Champs Elysées, Remparts, St Claude et Marigny. Le lot est désigné par la lettre B sur une esquisse par E. Pilié 12 octobre 1891, et mesure au pied américain 25 pieds 9 pouces de face aux Champs Elysées sur une profondeur sur la ligne regardant la rue des Remparts de 74 pieds 1 pouce 5 lignes, et de là à angle droit sur la ligne du dit Remparts vers la rue St-Claude, de ce dernier point, à un angle droit sur une ligne se dirigeant vers les Champs Elysées de 3 pieds 6 pouces, de là, à angle droit, sur une ligne se dirigeant vers la rue Marigny, de 4 pieds 6 pouces et de là, à angle droit, vers les Champs Elysées sur la rue St Claude, 5 pieds 5 pouces jusqu'à sa jonction avec la seconde ligne précitée, qui mesure 76 pieds 1 pouce 5 lignes, et cette ligne se termine à une distance de 25 pieds 9 pouces de la ligne de côté des Champs Elysées et de la ligne des Remparts, et est composé de la plus grande partie du lot originaire No 2.

Le cottage a cinq chambres, une galerie, un joli jardin, etc.

11° Le cottage pour résidence, No 497 rue des Remparts dans l'îlet borné par les rues Remparts St Claude, Champs Elysées et Marigny. Le lot est désigné par la lettre "C", sur une esquisse par E. Pilié 12 octobre 1891 et mesure, au pied américain, 22 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue des Remparts sur une profondeur du côté de la ligne la plus rapprochée des Champs Elysées de 41 pieds 4 pouces, de là, à droit, jusqu'à la ligne de 2 pieds 6 pouces, de là, à angle droit, 7 pieds et de 3 pieds 5 pouces, de là, se rétrécissant de 4 pieds 5 pouces; de là, une troisième profondeur jusqu'à la ligne du fond, de 6 pieds 5 pouces et une profondeur sur l'autre ligne latérale de 51 pieds 9 pouces, et une profondeur dans la ligne du fond de 21 pieds 4 pouces 4 lignes. Le dit lot est à une distance de 74 pieds 1 pouce 4 lignes du coin des Remparts et Champs Elysées et se compose des portions extrêmes du fond des lots Nos 1 et 2. Le cottage renferme 4 chambres, a un toit en ardoises, etc.

Sixième District.

12° Le grand cottage en briques No 1036 rue Magazine, dans l'îlet borné par les rues Magasine, Constance, Général Taylor et Austerlitz. Le terrain se compose de 2 lots désignés par les Nos 13 et 14, conformément au plan dans le bureau de S. Magner, ancien notaire, du 5 avril 1865. Les dits lots mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Magazine sur 115 pieds 8 pouces de profondeur.

Le bâtiment est en briques, a un étage, il a une galerie sur la façade, 6 chambres, un vestibule au centre et un édifice à deux étages dans le fond contenant 4 chambres. Il est occupé en ce moment par la 6e Cour de Cité. Il est situé dans un voisinage agréable et amélioré rapidement, avec une double ligne de cars en face, près du marché et pourvu de tous les agréments possibles.

Il est loué jusqu'au 31 mai 1892.

Conditions de la vente.

Pour la propriété premièrement décrite, au coin du Chemin du Bayou et de la rue Roman, un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans, ou en un an, au choix de l'acquéreur; et pour toutes les autres biens-fonds, une moitié ou plus comptant, la balance à un, au choix de l'acquéreur dans toutes les ventes; la portion payable à échéance, s'il y en a une, sera représentée en billets souscrits par les acquéreurs, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à complet paiement. Les actes de vente contiendront toutes les clauses ordinaires de garantie, telles que 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite, la propriété devant en outre être assurée et les polices transférées, etc. Les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles pour l'année 1892, en sus du montant de l'adjudication, et devront déposer entre les mains de l'encanteur, au moment de l'adjudication 10 pour cent comptant du montant du prix d'achat.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Frank Zengel, notaire, 49 rue du Camp.

24 janv—24 31—7 14 21 27 fév

Rapport de la situation de la

Banque Nationale Mutuelle

A la Nouvelle-Orléans,

En l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, le 31 décembre 1891.

ACTIF.

Billets et bills escomptés	$496,601 02	
Prêts sur demande	237,514 67	$734,115 69
Bons des E. U. en garantie de la circulation		50,000 00
Autres bons et actions		190,100 00
Biens fonciers, meubles et installations		44,899 13
Dû par d'autres banques et banquiers	$ 93,496 50	
Chèques sur le Comptoir d'Echange	190,433 48	
Monnaie courante et Espèce	135,906 88	349,836 90
Fonds de rédemption avec le trésorier des E. U.		2,250 00
		$1,301,191 77

PASSIF.

Fonds capital payé		$300,000 00
Fonds de surplus		30,000 00
Profits indivis		4,839 39
Circulation		44,100 00
Dividendes non-payés	$568 90	
Dépôts individuels	730,790 04	
Dû à d'autres banques et banquiers	28,283 84	759,631 68
Billets et bills réescomptés		163,000 00
		$1,301,191 77

Par résolution du Board, $10,000 00 des profits des six derniers mois ont été portés au compte de surplus.

JAS J. TARLETON, Caissier.

L. O. FALLON, Président.
LLOYD R. COLEMAN, Vice-Président.
1er janv—

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placement attrayant.

—DANS—

Une propriété de choix commercial.

Dans un endroit central.

No 562 rue des Magasins, entre les rues St-André et Ste-Marie.

En face de la rue Magasins.

CONNUE COMME LE

Schwenck's Sazerac Exchange.

A L'ENCAN.—A CRÉDIT.

Mme Wilhelmina C. Rauschkolb, Veuve de Jacob Schwenck, individuellement et comme tutrice naturelle et exécutrice testamentaire,

vs.

Peter Rosenstream, tuteur.

No 30,325—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

VENTE EN PARTAGE.

PAR JOHN H. O'CONNOR, Encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 19 mars 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B, rendu dans l'affaire ci-dessus le 17 mars 1891 et signé le 23 mars 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-après, à savoir—

Le magasin et résidence en briques à deux étages No 562 rue des Magasins entre les rues Ste Marie et St-André, dans le quatrième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Magasins, Constance, Ste-Marie et St André. La bâtisse a un corridor, une galerie devant et derrière neuf chambres, la cour est pavée grande citerne hydrant, etc.

Cette propriété, par un site splendide, près du marché, des églises, des écoles et des lignes de chemins de fer la rend excessivement désirable comme résidence et pour le commerce.

Le lot mesure 30 pieds de face rue des Magasins sur 91 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout plus ou moins et borné au fond par une allée commune, 4 pieds de large.

Termes et conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a à un crédit de un et deux ans avec intérêt à 8 pour cent par an du vendeur et toutes ses clauses de garantie usuelles. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour cette année 1892, au-dessus du montant d'adjudication, et déposera 10 pour cent du prix d'achat comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant C. Préot, Esq., notaire public.

14 fév—14 21 28—mars 6 13 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin et Maison DE RESIDENCE,

Cottages et Demeures dans le Quatrième District,

Dans des localités de choix,

Donnant de forts beaux revenus.

VENTE A TERME

A l'encan, à longues échéances.

VENTE EN PARTAGE.

DANS L'AFFAIRE DE

Mme Anne Catherine Wilkes Petersen,

vs.

Mlle Marie O'Donnell et Autres.

No 34,709—Cour Civile de District Paroisse d'Orléans—Division B

PAR JOHN H. O'CONNOR—Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 5 mars 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs 72 et 74 rue St-Charles en vertu d'un jugement de l'honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division B, rendu dans la susdite affaire le 20 janvier 1892, et signé le 25 janvier 1892, seront vendues à l'encan, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1° Le magasin et maison de résidence à deux étages No 580 rue Félicité dans le quatrième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Félicité, Chippewa, Ste-Marie et Fulton (maintenant St-Thomas). Le magasin a 8 chambres, galerie devant et cottages comme magasin et résidence. A l'arrière du terrain est un cottage double désigné par les Nos 178 et 180 rue Chippewa, ayant 2 chambres de chaque côté. Le terrain est désigné par le No 10 sur un plan de H. Moelhausen, en date du 20 mai 1845, et déposé en l'étude de H. B. Cénas, ancien notaire. Le terrain mesure 32 pieds de façade rue Félicité sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles et faisant face à la rue Chippewa, face dont il forme le coin, le tout mesure américaine.

2° Le charmant cottage double No 324 rue Constance, dans le Quatrième District carré d'îlet borné par les rues Constance, Laurel, Philippe et Première. Le cottage est à distance de la rue, a une galerie de façade corridor, 6 chambres, chambre de bain, etc. Le terrain est désigné par le No 22 sur un plan du même et d'autres terrains de J. A. D'Hemécourt, déposé avec un acte passé devant A. Mazureau, ancien notaire, le 27 juin 1867. Le terrain mesure 32 pieds 5 pouces 5 lignes de façade rue Constance sur 159 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

3° Le magasin et résidence No 236 rue Chippewa, dans le Quatrième District, carré d'îlet borné par les rues Chippewa, Annunciation, Fulton et Première. Il y a corridor, galerie de côté, 6 chambres, etc. Le terrain est désigné comme le No 10 partie C sur un plan annexé à acte passé devant E. Gottschalk, ancien notaire, en date du 7 février 1877, et mesure 31 pieds 11 pouces et 2 lignes de façade rue Chippewa, sur une profondeur de 92 pieds 10 pouces de façade sur le côté opposé au terrain marqué D à l'arrière et formant le coin rue Bourgogne de 31 à 32 pieds 9 lignes de la grande rue Chippewa (les mesures toutes plus ou moins).

4° Le cottage double Nos 619 et 621 rue Constance, dans le Quatrième district carré d'îlet borné par les rues Constance, Magasins, Toledano et Pleasant. Il y a 4 chambres de chaque côté, deux étages à l'arrière, et toiture en ardoise. Sur le terrain en fond, il y a un cottage double ayant 3 chambres de chaque côté et portant les Nos 105 et 107 rue Toledano. Le terrain est désigné par le No 5 sur un plan de J. A. Guisault, dûment voyer général, en date du 1er décembre 1856, et déposé en l'étude de Horatio Davis, ancien notaire. Le terrain mesure au pied américain 31 pieds, 9 pouces de façade rue Constance, 32 pieds 11 pouces de la grande à l'arrière, sur 128 pieds de profondeur, formant le coin des rues Constance et Toledano.

5° La propriété-cottage No 464 rue Chippewa, dans le Quatrième district carré d'îlet borné par les rues Chippewa, Fulton ou St Thomas, Troisième et Quatrième. Le cottage est à distance de la rue, a une galerie devant, corridor, 5 chambres, cuisine etc. Le terrain est désigné par le No 16 et mesure 28 pieds 2 pouces 6 lignes de façade rue Chippewa, 28 pieds 2 pouces de largeur à l'arrière, sur 116 pieds 7 pouces, 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du terrain No 17, et 116 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne de côté le divisant du terrain No 15. Le tout d'après un plan de B Buisson, voyer, en date du 5 mars 1832, et déposé en l'étude de C. E. Stringer, ancien notaire en cette ville.

6° Le cottage avec terrain attenant à la propriété ci-dessus décrite, dans le carré borné par les rues Chippewa, Fulton ou St Thomas, Troisième et Quatrième. Le terrain est désigné par le No 17 et mesure 28 pieds 2 pouces, et 7 lignes de façade rue Chippewa, 28 pieds 2 pouces, 7 lignes de largeur à l'arrière, sur 117 pieds, 1 pouce, 4 lignes de profondeur sur la ligne le séparant du terrain No 18, et 116 pieds 7 pouces, 6 lignes sur le côté qui le divise du terrain No 16. Le tout d'après le plan susnommé un site de choix pour un cottage double.

7° La rangée de maisons à un étage, Nos 372, 374 et 376 rue Annonciation, dans le carré borné par les rues Annonciation, Chippewa, St André et Joséphine. Les terrains sont désignés par les Nos 10 A et 10 B, et déposé en l'étude d'Octave Morel, notaire en cette ville. Les dits terrains se touchent les uns les autres, et mesurent chacun 31 pieds 11 pouces 7 lignes de façade rue Annonciation, sur une profondeur de 159 pieds 6 lignes, entre lignes parallèles.

Toutes les propriétés ci-dessus décrites sont situées dans un quartier agréable; les rues en sont bien pavées et bien drainées, les maisons sont d'un accès facile du centre des affaires par plusieurs lignes de chemin de fer et adjacentes aux marchés, églises, écoles et elles sont toujours habitées.

Conditions de la vente.

Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs; le reste garanti par des billets de un et deux ans de crédit portant toutes les clauses usuelles de sécurité, avec taux de 8 pour cent d'intérêt par an sur le prix d'adjudication. Les taxes dues et exigibles pour cette année 1892 et un dépôt de dix pour cent du prix de l'adjudication, comptant au moment de l'adjudication.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant James J. Woulfe, notaire.

—Et le même jour—

à 10 heures du matin, sur les lieux, 464 rue Chippewa, entre Troisième et Quatrième, il sera vendu:

Meubles et effets divers selon un inventaire enregistré en cour.

Conditions—Comptant avant livraison.

31 jan—31—fév 7 14 21 28—mars 5

PHARMACIES.

Deux splendides pharmacies.

Succession de G. W. Schumaan

No 33,748.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, No 60 rue Bienville.—SAMEDI, 27 février 1892, il sera vendu, à 11 heures A. M., coin des rues Canal et Prieur, en vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 19 janvier 1892 et signé le 25 janvier 1892—

Le stock dans le commerce d'une pharmacie bien assortie et ayant une bonne clientèle.

—Aussi—Le même jour, en vertu du même ordre de vente à 11 heures et demie A. M., coin des rues Bienville et Roman:

Tout le contenu de la dite pharmacie bien assortie aussi et bonne clientèle.

Le tout d'après un inventaire enregistré en Cour.

Conditions—Comptant.

14 fév—14 20 27

Succession de Mme Henrietta S. Randolph.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 35,023 — Division B—Attendu que Mme Artemesia A. Sibley, veuve de Robert B Searing, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Henrietta S Randolph, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 févr—13 18 21

L'Abeille de la
Bureaux ...
NOUVELLE-...
DIMANCHE, 14 ...

LA FILLE DES ...

[illegible]

FEUI...

No 10.

CHAIN...

PIERR...